



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Urbanisme 17.03.2023

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service du développement de l'attractivité territoriale
Section aménagement et logement

Monsieur Yves JUHEL
Maire de Menton
Hôtel de Ville
17, Rue de la République
BP 69
06502 MENTON CEDEX

Nice, le **15 MARS 2023**

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 14 février 2023, vous avez adressé, pour avis, au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Menton approuvé le 5 mars 2018.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à l'élaboration du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable à ce projet et tient à vous rappeler que tous les travaux impliquant la RD 6007 devront faire l'objet d'une validation des services départementaux.

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Christelle BIZET
Directrice de l'attractivité territoriale

DAT/SDAT/SAL/FG-SMF

IM 1402202323cfbee9-ac4e-11ed-a130-00155d007f0b
B.P. n° 3007 - 06201 Nice cedex 3
Téléphone 04 97 18 71 28 - Télécopie 04 97 18 79 28